



**Communauté de Communes MACS  
M. Le Commissaire Enquêteur  
(modification n°5 PLUI)  
ALLEE DES CAMELIAS  
BP44  
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE  
FRA**

Nos réf. : MAARCH/2026D/480  
Dossier suivi par : Virginie TORRES-OLLANDINI - Responsable du service urbanisme Urbanisme  
Téléphone : 05.58.49.89.89  
Courriel : urbanisme@seignosse.fr

**Objet : Modification PLUI n°5: Avis Favorable et demande d'intégration d'une annexe patrimoine complémentaire**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Commune de Seignosse émet un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°5 du PLUI en cours de modification.

En concertation avec l'Architecte Conseil de la Ville, la mairie de Seignosse propose toutefois de compléter la Fiche Patrimoine proposée dans le projet de modification sus visé par l' « ANNEXE Commune de SEIGNOSSE - éléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme - Fiches patrimoines et photographique » jointe aux présentes.

Vous remerciant part avance pour cette prise en compte et l'annexion de cette fiche, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes cordiales salutations.

